



communiqué
de presse 

***Ubérisation de la fonction publique :
Temps non complet/ No limit !***

Le nouveau décret des agents à temps non complet vient d'être présenté le 16 octobre par le Gouvernement au CSFPT.

En clair, ce texte libéralise la création et la gestion des emplois à temps non complet dans toutes les collectivités et pour tous les emplois quels que soient leurs filières et leurs grades.

Il fait de la précarité un outil de gestion statutaire.

Désormais, toutes les collectivités pourront décider systématiquement de recruter des agents à 50 %, voire beaucoup moins, sur des postes occupés traditionnellement par des agents à temps complet.

L'UNSA Territoriaux s'oppose fermement à cette disposition qui ouvre un boulevard à la précarité et à la paupérisation des agents des collectivités territoriales. Elle a voté contre ce texte.

16/10/19

Contacts : Eric CONEIM – 06 13 41 74 15 / Pascale PARIS – 06 72 60 68 10